

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 28 (1890)
Heft: 9

Artikel: Le transfert à Clairvaux
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-191561>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . .	4 fr. 50
six mois . . .	2 fr. 50
ETRANGER : un an . . .	7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

CAUSERIES DU CONTEUR

2^{me} et 3^{me} séries.

Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

Le transfert à Clairvaux.

Savez-vous que nous avons appris avec une certaine satisfaction le transfert du duc d'Orléans à Clairvaux ; non pas que nous soyons content de voir en prison ce jeune et bouillant petit-fils de Louis-Philippe, mais parce qu'il nous était impossible d'ouvrir n'importe quel journal français ou suisse, sans y lire, alternativement, ces divers titres, en caractères apparents : *Le duc d'Orléans*. — *Le Prisonnier de la Conciergerie*. — *La Gamelle*. — *Le premier conscrit de France*, etc., etc.

A côté de celà, mille commentaires sur le sort du prisonnier : « Sera-t-il gracié ?... ne le sera-t-il pas ? et dans ce dernier cas où subira-t-il sa peine ?... M. Carnot paraît disposé à la grâce... Après avoir consulté ses ministres, M. Carnot ne l'est plus... Quant à Mme Carnot, elle est toute au pardon ; elle est si bonne !... et patati et patata ! »

Enfin, il est à Clairvaux, — non pour son plaisir, c'est vrai, mais pour le repos des lecteurs de journaux.

Et il ne faudrait pas trop s'apitoyer non plus sur la position qui est faite aujourd'hui à ce jeune homme. Son petit voyage n'a pas eu l'issue qu'il en attendait, c'est bien décevant sans doute ; mais si on considère cette escapade en dehors de toute idée politique ou de prétendance, elle n'a été, pour lui, jusqu'ici, qu'une suite d'émotions assez agréables, de marques de sympathie, de petits succès dans le monde.... monarchique.

A la Conciergerie, on traite Son Altesse avec tous les égards dus à son rang ; on met dans son lit un sommier aux ressorts délicieusement élastiques ; dans sa chambre des sièges plus moelleux ; dans sa cheminée une vraie bûche de Noël. Tout cela avec croisée donnant sur la Seine et le Pont-Neuf, où se profile la statue d'Henri IV, son aïeul.

Bien plus, on lui laisse la facilité de composer lui-même ses menus et de se faire apporter ses repas par un des premiers restaurateurs de Paris, témoin la note fournie par celui-ci, qui ne s'élève pas à moins de fr. 1454,65 c. pour 30 re-

pas ! On parle même de plus de 2000 fr.

Ils sont rares, ceux qui peuvent s'accorder de pareilles fantaisies. — C'est vraiment à désirer d'être prisonnier à ce prix.

On dit cependant que Monseigneur a trouvé la note du restaurateur un peu salée. A-t-il raison ?... c'est une affaire d'appréciation. Il faudrait peut-être, avant de se prononcer, tenir compte de l'appétit du consommateur. Les d'Orléans ont été de tout temps considérés comme doués d'un excellent coup de fourchette.

Et c'est déjà quelque chose d'avoir, — à défaut de sceptre, — la fourchette de Louis XIV ; car celui-ci fut un fameux mangeur !

« J'ai vu souvent, écrivait la princesse Palatine dans ses *Mémoires*, le roi manger quatre pleines assiettes de soupes diverses, un faisan tout entier, une perdrix, une grande assiette de salade, deux grandes tranches de jambon, du mouton au jus et à l'ail, une assiette de pâtisserie, et puis encore des fruits et des œufs durs. »

Il n'y a là rien d'exagéré ; on sait que ce monarque, même malade, et tout en prenant des remèdes, ne voulait se priver de quoi que ce soit à table, et à chaque instant, dans le *Journal des Médecins* de l'époque, ceux-ci se plaignaient humblement de la voracité de Sa Majesté.

En 1708, — Louis XIV avait alors soixante-dix ans, — dans les premiers jours de juin, après des absorptions énormes de légumes et de viandes, il dut accepter de se soumettre à une médication énergique. La diète était donc tout indiquée, par prudence et par nécessité. Eh bien, le lendemain matin, voici ce qui se passa, — nous citons textuellement le *Journal des Médecins* :

Le roi, fatigué et abattu, fut contraint de manger gras le vendredi, et voulut bien qu'on ne lui servit à dîner que des croûtes mitonnées, un potage aux pigeons et trois poulets rôtis, et, le soir, du bouillon pour y tremper du pain...

Le lendemain le roi, qui allait un peu mieux, daigna se contenter, comme le jour précédent, du petit ordinaire de malade suivant, — nous citons encore le même journal :

Des croûtes, un potage avec une volaille et trois poulets rôtis, dont il mangea comme le vendredi, quatre ailes, les blancs et une cuisse.

Après cette digression sur l'appétit du grand roi, revenons au transfert de notre prince à Clairvaux, maison centrale de détention dans le département de l'Aube, et qui est installée dans les vastes bâtiments de l'ancienne et célèbre abbaye de Clairvaux, fondée au commencement du xii^e siècle.

Le prince a été conduit dans sa nouvelle résidence avec les mêmes égards dont il a été l'objet depuis son arrestation.

Quand le directeur de la Conciergerie vint lui annoncer le départ, Son Altesse était déjà au lit, lisant à la lueur d'un flambeau posé sur un meuble. — Peut-être l'a-t-on interrompu au milieu d'un récit très attachant, mais enfin l'ordre était là. Il arrangea ses papiers, fit sa valise, et serra la main du directeur, en lui remettant une somme rondelette à distribuer à ses employés. Il était donc content de la maison.

Quelques instants plus tard, il montait dans un landau attelé de deux chevaux, s'il vous plaît ! On avait eu soin de prévenir le chef de gare, qui reçut le prisonnier et les agents qui l'accompagnaient. En attendant le train, il les fit entrer à son bureau, où le prince s'assit près d'un bon feu et alluma un des excellents cigares qu'il avait achetés chez M. Spihiger, avant son départ de Lausanne.

Monseigneur a voyagé en wagon-lit, — ce doit être bien agréable, — et à Troyes, honorant le buffet de sa présence, il a bien voulu se faire servir une tasse de café au lait. Au moment où il a porté la tasse à ses lèvres, dit un journal dévoué, tout le monde s'est découvert !... Nous ne comprenons pas très bien... Il est possible que par cet acte de politesse chacun était sensé boire avec lui, et partager son sort. Cette manière de déjeuner ne nous paraît cependant pas très réconfortante.

A la gare de Clairvaux, deux voitures de la maison centrale, avec l'inspecteur et plusieurs gardiens, attendaient le

prince, qui prit bientôt possession de son nouvel appartement, situé dans la partie de l'établissement destinée aux condamnés politiques, et où furent enfermés, sous l'Empire, les complices d'Orsini, et, plus tard, sous la République, Blanqui et le prince Kropotkine.

L'appartement du duc se compose d'une chambre et d'un cabinet de travail. La chambre est meublée d'un lit avec rideaux blancs, une table de toilette et quelques chaises. Le soir elle est éclairée par un bec de gaz. Le cabinet de travail contient un bureau et un canapé.

Une bibliothèque de six mille volumes est à la disposition des prisonniers politiques.

Le prince a auprès de lui son valet de chambre ; il reçoit de nombreuses visites, et est autorisé en outre à faire prendre ses repas à la petite et unique auberge du hameau. C'est le garçon de cette auberge qui porte les repas dans un panier. Arrivé à la maison centrale, il remet le panier au planton du directeur, et celui-ci remplit les fonctions de maître d'hôtel.

Le prince pourra lire les journaux et se promener dans le jardin.

Voilà certes une existence qui ferait envie à bien des gens.

« Et cependant, malgré ces adoucissements, dit le *Gaulois*, journal légitimiste, rien ne peut donner une idée de la tristesse môme et terrible qui pèse sur ces prisons où l'homme marche et travaille en silence, où cette foule passe comme des ombres ! »

Il va bien sans dire qu'une prison ne peut avoir l'aspect d'une salle de fête. Le *Gaulois* voudrait-il peut-être qu'on y donnât des représentations théâtrales et que l'Orchestre de Beau-Rivage y jouât chaque soir sous les fenêtres du premier conscrit de France ?...

Du reste, à toute chose malheur est bon. Le journal que nous citons reconnaît que la présence du duc à Clairvaux est un vrai bienfait pour cette petite localité reculée. « Le vent, la pluie, la neige y font rage pendant les longs hivers, nous dit-il, et la chaleur y est torride en été. Le temps y était épouvantable avant l'arrivée du duc d'Orléans et comme par un fait exprès, il a changé subitement. La température est douce comme au printemps et le soleil y brille de tout son éclat. »

C'est vraiment superbe... Jamais un simple républicain n'aurait une pareille influence sur le baromètre.

De son exil, le prince Victor ne plaint pas trop non plus son jeune concurrent. Il a l'air de dire au contraire : « C'est bien fait, fallait pas qui aille ! »

Mais, d'un autre côté, son père, le prince Napoléon, en séjour à la Bergerie,

lui répond avec mauvaise humeur : « Tais-toi, petit ambitieux, ! On devrait t'en faire autant ! »

Petites ignorances de la conversation.

A l'occasion du jugement rendu contre le duc d'Orléans, quelques amis discutaient, l'autre soir, sur l'origine du mot *barre*, fréquemment employé par les hommes de loi, et lorsqu'il s'agit des tribunaux : *être appelé, comparaître à la barre*.

Personne n'était bien au clair.

Et cependant, le premier dictionnaire venu nous dit que dans un tribunal on appelle la *barre* l'enceinte particulière réservée aux juges parce qu'elle est ordinairement fermée par une barre ou barrière, à hauteur d'appui : les avocats et les avoués se placent derrière la barre.

— Le mot *barreau*, qui a la même origine, désigne le lieu où les avocats se placent pour plaider, et le corps même des avocats.

Nous ne savons plus à propos de quoi, mais des avocats, de la barre et du barreau, la conversation tomba sur les pipes d'écume et devint assez vive. Les uns prétendaient que l'écume était tirée de la mer, les autres qu'elle se trouvait dans le sol, d'autres enfin qu'elle se fabriquait avec une matière réduite en poudre et pétrie avec de la cire.

Chacun garda son opinion et l'on ne s'entendit point.

Disons à cette occasion que *l'écume de mer* ou magnésite est une terre blanche, légère et tendre, composée d'une combinaison de silice et de magnésie, qui ne vient pas de la mer, comme le dit son nom, mais qui se rencontre en amas très étendus en Turquie, en Espagne et dans les environs de Paris.

Après avoir fait bouillir cette substance dans du lait, on la pétrit avec de la cire et de l'huile de lin pour en confectionner divers ouvrages, particulièrement des pipes.

On a beaucoup discuté sur le nom des *pipes d'écume de mer*. « Tout le monde, dit Alphonse Karr, parle de pipes d'écume de mer, et c'est une sottise : il faut dire des pipes de Kummer, du nom de l'inventeur de la pâte dont ces pipes sont faites. »

Mais, en dépit d'Alphonse Karr, en dépit de Kummer, l'usage a prévalu et l'on continue à dire une pipe d'écume de mer. En y réfléchissant, cette expression n'est pas aussi ridicule qu'elle paraît tout d'abord, car la science désigne sous le nom d'écume plusieurs substances, soit naturelles, soit produites par l'art, témoin l'écume de verre, mélange de sulfate qui, pendant la fusion du verre, vient nager à la surface.

On dit, d'un autre côté, que ce nom fait allusion à la blancheur et à la légèreté de la matière.

Des fabricants remplacent artificiellement la magnésie au moyen de mélanges de matières siliceuses et magnésiennes associées dans les proportions voulues ; mais les pipes ainsi confectionnées n'ont ni la légèreté, ni la porosité des écumes naturelles. On fabrique quelque chose d'inférieur encore, c'est la pipe d'écume à 2 ou 3 francs, faite avec des coquilles d'œufs réduites en pâte, puis desséchées.

Un vieillard persévérant. — On nous raconte une petite aventure à la fois triste et amusante, arrivée dernièrement dans un village du canton, où elle a fait les frais de toutes les conversations pendant quelques jours.

Un vieillard de l'endroit qui porte fort bien ses quatre-vingt-deux ans, et ne recule pas devant l'ouvrage qui se présente, causait avec un de ses voisins qui se dispose à quitter prochainement le pays. Ce dernier lui dit : « Ecoutez, père Nicoud, j'ai là-bas, au bout du village, un de ces méchants troncs de sapin que je n'ai jamais pu fendre, si vous pouvez en tirer parti, je vous le donne. »

Le vieux le remercie, accepte le tronc noueux, et, après examen, pense que le plus court est de le faire sauter au moyen d'un coup de poudre. Il le perce, le charge, puis se rend au four communal où il prend un tison allumé pour enflammer sa mèche d'amadou.

Cette opération faite, il se retire précipitamment à une distance convenable. Après une attente de quelques minutes, n'entendant aucune détonation, il s'approche et veut souffler sur l'amorce. A ce moment, le coup part et le pauvre vieux reçoit une partie de la charge. Le visage noirci et ensanglanté, il va courageusement se débarbouiller à la fontaine voisine, où de bonnes femmes effrayées s'empressent autour de lui.

Heureusement, les blessures n'intéressaient que la peau, et les yeux n'avaient que les cils brûlés.

— Il n'y a pas tant de mal, dit le vieillard, je vois toujours clair.

Et bientôt remis de son émotion, il se rend vers le tronc, ramasse ses outils et reprend le chemin de la maison. Mais après avoir fait une vingtaine de pas, il se retourne, et s'adressant au tronc qui n'était que légèrement fendu :

— *Laisse mé pi gari, té au bailli t'n'affère, té bintoù en mille bocons !*

Promesse de mariage sous un plancher.

Un ouvrier a trouvé sous le plancher de la maison ci-devant Jordan, 45, rue du Pré, actuellement en démolition, cette